

# Bienvenue !

## 4ÈME WEBINAIRE COLLECTIF D'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS DU BONUS AUT DE L'APPEL À PROJETS TCSP

***(Pensez à indiquer vos nom + prénom +  
organisme !)***

# INTRODUCTION DU 4<sup>ÈME</sup> WEBINAIRE : QUELLE(S) POLITIQUE(S) DE STATIONNEMENT AUTOUR DES AXES DE TRANSPORT COLLECTIF ?

⇒ Une boîte à outils de l'articulation urbanisme-transport :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/4eme-appel-projets-transport-collectifs-site-propre-boite?folder=10233>

⇒ Plusieurs enjeux :

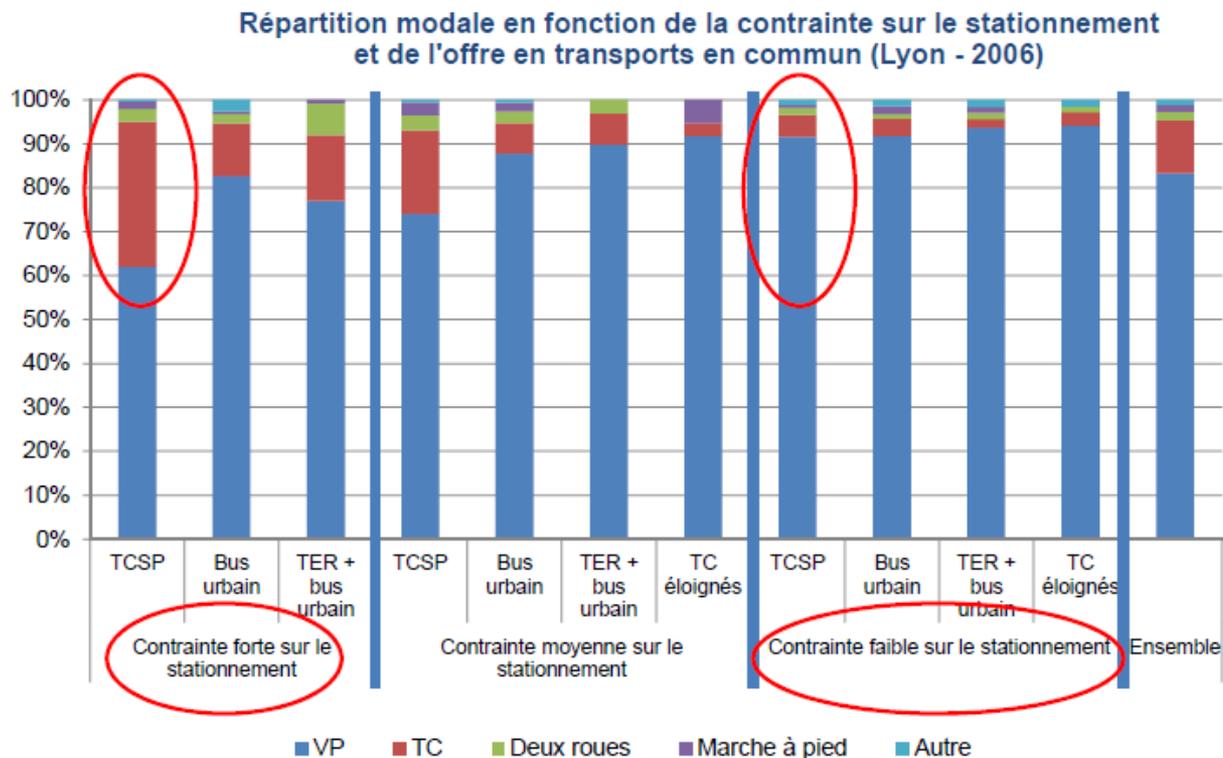
- La régulation du stationnement privé dans les PLU(i) (cf. webinaire du 16 mai 2022)
- L'offre et la réglementation du stationnement public
- Les parcs relais

⇒ N'hésitez pas à poser vos questions dans le chat !

# EN GUISE DE PRÉAMBULE : LE STATIONNEMENT, UN LEVIER DE REPORT MODAL PARTICULIÈREMENT EFFICACE

Mettre en place une offre TC performante ne suffit pas

Pour optimiser son usage, il est nécessaire en parallèle de limiter les facilités de stationnement



Source : Cerema

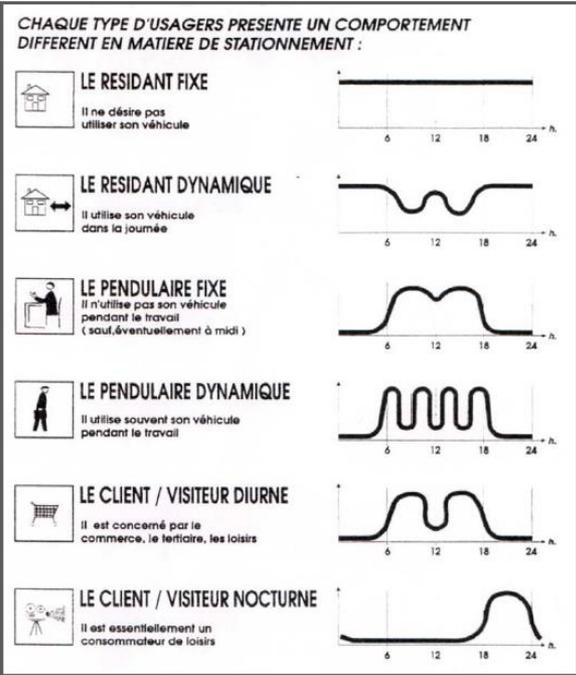
# COMMENT RÉGULER LE STATIONNEMENT PUBLIC AUTOUR D'UN TCSP ?

- **En agissant sur l'offre de stationnement**
  - ⇒ L'aménagement d'un TCSP implique inévitablement la suppression de places sur voirie
  - ⇒ Il n'est pas nécessaire de « reconstituer » ces places dans de nouveaux parkings : un coût important... pour un usage non assuré
  - ⇒ Une diminution de l'offre de stationnement qui fait partie intégrante de la politique de mobilité portée par le TCSP
- **En agissant sur la réglementation du stationnement**
  - ⇒ Un levier qui permet de cibler les usages de la voiture qu'on souhaite réduire (= les usagers qu'on souhaite attirer dans les TC)
  - ⇒ Réglementer le stationnement permet aussi d'assurer une disponibilité de places pour les usagers qu'on souhaite accueillir
  - ⇒ Deux modalités d'action qui permettent d'agir sur l'usage du stationnement : limiter les durées de stationnement autorisées / tarifer l'usage des places de stationnement

# COMMENT RÉGULER LE STATIONNEMENT PUBLIC AUTOUR D'UN TCSP ?

- Quelques bonnes questions à se poser...

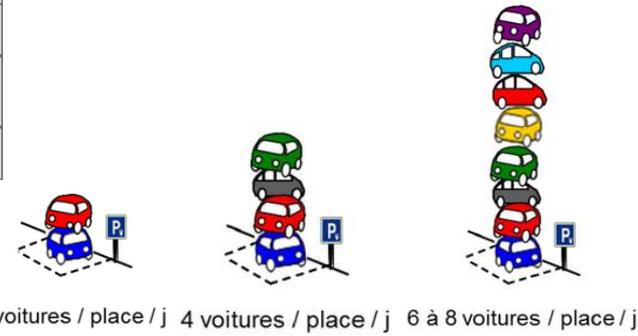
Quels automobilistes souhaite-t-on voir se reporter en priorité vers les TC ?



PLACE STATIONNEMENT	COÛT INVESTISSEMENT	COÛT DE FONCTIONNEMENT
PLACE GRATUITE VOIRIE	-	150 à 180 € / an
PLACE PAYANTE VOIRIE	200 À 300 € / place (horodateur)	200 à 230 € / an
PARKING PUBLIC (sol, silo ou sous-sol)	Sol : 3 à 5 000 € / place Silo : 10 à 15 000 € / place Sous-sol : 30 à 40 000 € / place	Sol : 150 à 300 € / place Silo : 300 à 500 € / place Sous-sol : 600 à 1 200 € / place
PARC RELAIS (sol ou silo)	Sol : 3 à 5 000 € / place Silo : 10 à 15 000 € / place	Sol : 150 € à 300€ / place Silo : 300 à 500 € / place

Peut-on augmenter la capacité d'accueil et la disponibilité de places avec moins d'offre ?

Quel serait le coût d'un parc pour remplacer les places supprimées sur voirie ?



Pas de réglementation    Stationnement réglementé peu contrôlé    Stationnement réglementé bien contrôlé



Source : Chastellain, Glayre, 1993, p.43

# QUELLE POLITIQUE DE PARCS RELAIS EN COMPLÉMENT DU TCSP ?

- **Une politique qui a rencontré un succès certain**

- ⇒ Un argument qui renforce l'acceptabilité du projet de TCSP : « Ne vous inquiétez pas, il y aura du stationnement ! »
- ⇒ Une façon de gérer le stationnement sauvage autour des stations... mais il y en a d'autres
- ⇒ Une mesure qui permet aux TC d'aller chercher des usagers plus éloignés... vraiment ? Combien ?

- **Mais des effets pervers largement démontrés**

- ⇒ Des aménagements coûteux qui ne rencontrent pas toujours leur public
- ⇒ Des équipements qui concurrencent les autres modes d'accès au TCSP et nuisent à l'accessibilité de proximité à pied ou en vélo
- ⇒ Des équipements qui occupent un foncier stratégique (pouvant accueillir des projets de logements, d'activités, d'équipements...)... et incitent les gens à aller habiter toujours plus loin

# QUELLE POLITIQUE DE PARCS RELAIS EN COMPLÉMENT DU TCSP ?

- Quelques bonnes questions à se poser...

Quel besoin de places dans un P+R pour remplir un (seul) TCSP ?



100 places



135 places



180 places



270 places

Avec un taux de remplissage de 1,1 personne / voiture

Des places en P+R pour qui ?



L'exemple des P+R Genevois

P + R

CONDITIONS D'ABONNEMENT

L'abonnement P+R comprend la libre circulation en transport public dans le canton de Genève (unireso Tout Genève zone 10). Conditions d'attribution : être pendulaire, habiter et travailler à plus de 2 km du parking et ne pas avoir de transports publics à proximité de son domicile.

# POUR MÉMOIRE, L'INTÉRÊT ÉGALEMENT DE RÉGULER LE STATIONNEMENT PRIVÉ

- **Les possibilités de régulation du stationnement privé dans les projets urbains à proximité d'un TCSP**
  - ⇒ Limiter les exigences de construction de places dans le règlement du PLU(i) « lorsque les conditions de desserte par les transports publics réguliers le permettent »
  - ⇒ Pour les logements : agir sur le nombre minimal de places exigibles
  - ⇒ Pour les bâtiments autres que d'habitation : possible de fixer un nombre maximal de places à réaliser
  
  - ⇒ Un levier qui n'agit que sur les constructions nouvelles

# POUR CONCLURE...

- **Des politiques qui ne sont pas sans difficultés...**

- ⇒ Un sujet qui reste politiquement sensible... particulièrement dans les agglomérations de taille moyenne où les contraintes qui pèsent sur l'utilisation de l'automobile sont souvent limitées
- ⇒ Dans un contexte où les sollicitations sur l'espace public se multiplient : les TCSP ne sont pas les seuls à vouloir supprimer des places de stationnement sur voirie
- ⇒ Des idées reçues à combattre : « no parking, no business »
- ⇒ Des politiques de stationnement et de TC qui relèvent de compétences et d'acteurs différents (communes, intercommunalités)... des interventions à coordonner dans les démarches de planification de la mobilité ?

- **... mais qui sont intéressantes à plusieurs titres**

- ⇒ Un impact réel direct sur l'usage du TCSP et sa « rentabilité »
- ⇒ Des politiques restrictives de stationnement peu coûteuses... et qui peuvent même rapporter de l'argent à la collectivité (développement du stationnement payant sur voirie)
- ⇒ Un levier qui conduit de fait à repenser la place de la voiture dans l'espace public et fait du TCSP un outil au service d'opérations de requalification de l'espace public

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION !**